

BPJEPS Canoë Kayac et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

SPS L'ECOLE DU SPORT
Jean Pascal ROMEUR
05.40.03.30.21
contact@sps-formations.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle
Épreuves écrites
Épreuves orales

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ; - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité. - présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du « canoë-kayac et disciplines associées » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ; - présenter une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport ; - être capable de réaliser des gestes techniques de base communs aux activités du canoë-kayac au moyen d'un test technique suivant qui est réalisé par le(la) candidat(e).

Prérequis pédagogiques :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ; - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité. - présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du « canoë-kayac et disciplines associées » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ; - présenter une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport ; - être capable de réaliser des gestes techniques de base communs aux activités du canoë-kayac au moyen d'un test technique suivant qui est réalisé par le(la) candidat(e).

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités du canoë-kayac et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort » exerce les activités suivantes : - découverte, initiation et apprentissage ; - animation et enseignement des différentes activités de canoë-kayac et disciplines associées auprès de tout type de public dont les scolaires ; - conception et conduite de cycles d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale dans la mention ; - conception et conduite de cycles et de séances mobilisant les activités de canoë-kayac et disciplines associées pour des finalités éducatives, sociales, et sociétales, telles que la santé, l'autonomie, l'accessibilité des pratiques pour tous, l'insertion, la socialisation, l'éducation à l'environnement ; - conception et mise en oeuvre d'un projet sportif et pédagogique dans les str

Contenu et modalités d'organisation

1 – L'éducateur(trice) sportif(ve) conçoit un projet pédagogique dans le domaine des canoë-kayac et disciplines associées : Il/elle : - participe à l'élaboration du projet de la structure ; - prévoit un programme de substitution ; - prend en compte les caractéristiques de tous les publics dont les publics scolaires et en situation de handicap ; - prend en compte les caractéristiques du milieu d'intervention ; - fixe les objectifs de son projet pédagogique qu'il formalise par écrit ; - planifie son projet pédagogique et programme les actions ; - détermine les besoins et les ressources de son projet pédagogique ; - présente son projet pédagogique au sein de l'équipe de la structure ; - détermine les modalités et les critères d'évaluation de son projet pédagogique ; - évalue son projet pédagogique ; - réalise un bilan écrit de son projet pédagogique. 2 – L'éducateur(trice) sportif(ve) conduit des actions d'éveil, d'initiation, de découverte, d'apprentissage, d'enseignement dans les canoë-kayac et disciplines associées jusqu'à un premier niveau de compétition fédérale : Avant la séance : Il/elle : - inscrit son action dans un cadre éducatif (loisirs, découvertes, sportifs, scolaire, santé, ...) ; - prépare sa séance en fonction du contexte (demande du public, site, météo, moyens, ...) ; - choisit ses objectifs généraux et opérationnels et construit ses séances ; - prépare le matériel pour son activité ; - favorise des méthodes pédagogiques et d'enseignements adaptées et diversifiées ; - privilégie des méthodes actives pour impliquer son public dans l'action de façon individuelle ou collective ; - profite de l'activité pour faire découvrir le site de pratique (environnement naturel et humain) Pendant la séance : Il/elle : - se présente et présente sa séance ou son cycle de séances - pose le cadre de fonctionnement du groupe et le fait respecter - énonce les règles de sécurité - évalue le niveau de son public - s'adapte à la situation, aux aléas, aux imprévus, aux différents publics et au contexte - associe son public au rangement du matériel Après la séance : Il/elle : - évalue sa séance et conçoit les mesures correctives - rend compte de son action 3- L'éducateur(trice) sportif(ve) organise la sécurité d'un lieu de pratique : Il/elle conçoit la sécurité

...

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

BPJEPS spécialité éducateur sportif mention activités du canoë-kayac et disciplines associées en eau vive - Niveau 4 : *Baccalauréat (Niveau 4 européen)*

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00204160	du 16/11/2020 au 17/11/2021	BIZANOS (64)	SPS L'ECOLE DU SPORT		  	
00221850	du 26/10/2021 au 17/11/2022	BIZANOS (64)	SPS L'ECOLE DU SPORT		  	
00253787	du 15/11/2021 au 17/11/2022	BIZANOS (64)	SPS L'ECOLE DU SPORT		  	
00294685	du 02/11/2022 au 20/10/2023	Bizanos (64)	SPS L'ECOLE DU SPORT		  	
00352828	du 11/10/2023 au 18/10/2024	Bizanos (64)	SPS L'ECOLE DU SPORT		 	
00352846	du 11/10/2023 au 18/10/2024	Bizanos (64)	SPS L'ECOLE DU SPORT		Non éligible 	
00352845	du 11/10/2023 au 18/10/2024	Bizanos (64)	SPS L'ECOLE DU SPORT		Non éligible 	